

DISSOLUTION ANTICIPÉE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM

CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire
Agrément du CMF n°15-2007 du 11 septembre 2007

La BH INVEST-intermédiaire en bourse, en sa qualité de chargé de l'expédition des affaires courantes de la société d'intermédiation en bourse Compagnie Gestion et Finance (CGF) gestionnaire du fonds commun de placement « CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration réuni en date du 19 décembre 2023 a décidé la liquidation par anticipation dudit FCP. La liquidation du fonds est motivée par la décision du Conseil du Marché Financier, en date du 13 septembre 2023, du retrait d'agrément de la Compagnie Gestion et Finance, le gestionnaire dudit fonds, et qu'aucun autre gestionnaire n'a été désigné.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 16 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, la BH INVEST a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de «CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP ».

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 21 décembre 2023 a décidé d'agréer la liquidation anticipée de « CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP ».

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au **29 décembre 2023**. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date. En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, la BH INVEST assume les fonctions de liquidateur du fonds.